



Avis sur le projet de plan national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2010-2014

- Deuxième saisine -

Après que le Conseil national du Sida et la Conférence nationale de santé aient rendu un [avis conjoint, le 17 juin 2010](#), sur le projet de plan national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2010-2014 dont les avait saisis le directeur général de la santé, un nouveau projet de plan a été transmis à la Conférence nationale de santé.

La Conférence nationale de santé estime que l'essentiel des réserves exprimées dans l'avis conjoint précité sont levées par la nouvelle rédaction du plan.

Spécialement, elle approuve les orientations données en matière de dépistage et de traitement qui traduisent une meilleure compréhension des enjeux dans le domaine, en métropole comme en Outre-mer.

Un effort a en outre été accompli pour articuler les ambitions de ce plan avec les projets régionaux de santé en cours d'élaboration dans les agences régionales de santé de façon à mieux permettre le déploiement du plan.

De la même manière, le choix des approches populationnelles apparaît clairement dans le nouveau projet de plan.

La Conférence nationale de santé appelle néanmoins l'attention des pouvoirs publics sur le suivi du plan, en ce qui concerne l'articulation entre les niveaux national et régional, qui n'apparaît pas suffisamment clairement dans le document. Ainsi, l'implication du conseil national de pilotage des agences régionales de santé n'est pas mentionnée dans la gouvernance du plan.

Enfin, en l'absence d'indications financières, la Conférence nationale de santé n'est pas à même de se prononcer sur cet aspect du plan.

* *
 *

Telles se présentent les observations de la Conférence nationale de santé sur le deuxième projet de plan national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2010-2014.